

Commune d'ESSOUVERT
Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal en date du 21 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 février à 19h30, le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué le 16 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 15

Présents : Henri AUGER, Alain BAUDOUIN, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN FEDY, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Pierre GEOFFROY, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Fabienne MENARD, Émilie RACAULT, Sylvain SORIGNET, Christiane VALAYER.

Absents excusés : Dominique BERTIN, Anne DURIEUX qui a donné pouvoir à Fabienne MENARD, Patrick TANGUY qui a donné pouvoir à Jean-Luc LEAUD, Patrick WAREMBOURG, Luc ZEMMOUCHE.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Jean-Luc LEAUD

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, valide l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande subvention dans le cadre de la DETR 2023 pour la rénovation de la maison de La Fayolle :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023, pour le projet de rénovation de la maison située au 16 rue du Vieux Puits à La Fayolle, approuvé en conseil municipal le 6 décembre 2022, afin d'en faire un logement à loyer libre.

- Subventions sollicitées :

Montant de travaux : 139 574.94 € HT

État : DETR	40 % + 10 %	69 787,00 €
Conseil Départemental	25 % + 10 % (avec plafond 70 000€ TTC)	20 416,67 €
Autofinancement	solde	49 371,27 €

		139 574,94 €

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Demande subvention auprès du Département pour les travaux de rénovation de la maison de La Fayolle :

M. le Maire propose également de solliciter le Département pour une demande de subvention sur 2023 pour ce même projet

- Subventions sollicitées :

Montant de travaux : 139 574.94 € HT

État : DETR	40 % + 10 %	69 787,00 €
Conseil Départemental	25 % + 10 % (avec plafond 70 000€ TTC)	20 416,67 €
Autofinancement	solde	49 371,27 €

		139 574,94 €

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Règlement intérieur des cimetières :

Il devient nécessaire de mettre en place un règlement intérieur commun de nos deux cimetières communaux d'ESSOUVERT, celui de Saint Denis du Pin et celui de La Benâte.

Lecture est faite et Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur des cimetières communaux proposé par la commission cimetière.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Tarification cimetières d'ESSOUVERT :

Une révision de la tarification des cimetières d'ESSOUVERT s'impose également.

Il ne sera plus proposé de concession ou de caverne en perpétuelle. Les nouveaux tarifs annoncés sont les suivants :

- concession pour un emplacement en 1 m x 2 m
 - 50 ans au prix de 250 €
 - 30 ans au prix de 150 €
 - Possibilité de concessions doubles ou triples.
- Cavernes (dimensions 0,60 m x 0,60 m) avec pierre tombale
 - 50 ans au prix de 550 €
 - 30 ans au prix de 400 €

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Achat bout de terrain à La Jallet suite au bornage d'un terrain :

Mr Alain Martineaud, concerné par le dossier, ne participe pas au vote de cette délibération.

Suite au bornage effectué par Mr Daviet Jean-Noël et Mme Mallet Myriam à La Jallet de leur parcelle n°339, ces derniers proposent de vendre à la commune d'ESSOUVERT la bande de terrain, parcelle n° 337 de 10 ca, pour l'euro symbolique.

Le propriétaire voisin de la parcelle n° 340, le GFA des Suires, impacté également par ce bornage, propose aussi la vente de son bout de parcelle n°338 de 90 ca à la commune pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal ainsi informé est prié de bien vouloir se prononcer sur ces rachats.

Ont voté pour : 14	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mr Alain Martineaud revient pour la suite de la séance.

Délibération autorisant des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de l'année N-1 en attendant le budget 2023 :

Conformément au code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-1 et L.2121-29, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, sur autorisation de l'organe délibérant, et jusqu'à l'adoption du budget 2023, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice N-1, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater sur 2023 les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Vente terrain au Fief du Pin :

Suite à l'accord unanime du conseil municipal lors de la délibération n° D20220802 du 16 août 2022 autorisant le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rapportant au dossier concernant la vente d'un bout de terrain de 43 m² dans le lotissement du Fief du Pin, le prix de vente vient d'être fixé à 1715,70€. Le constructeur de Mr et Mme MAGNAN s'étant aligné sur la mauvaise borne et de ce fait ayant empiété de 43m² sur la parcelle voisine AC466 lot n°942 appartenant à la commune, Mr et Mme MAGNAN sont d'accord pour passer chez leur notaire afin de régulariser et de régler à la commune cette somme correspondant à ces 43 m² et aux frais afférents.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Convention 2023 avec la SPA :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la SPA de Saintes, concernant le renouvellement de la convention de fourrière pour le ramassage des animaux errants en 2023. Il propose de choisir la formule « tout compris » (avec déplacement de la SPA) au tarif de 0,60€ par habitant, soit 1140 x 0,60€, soit 684€

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Vente d'un terrain communal à Puymoreau :

Une habitante de Puymoreau ayant hérité avec son frère des parcelles 420 et 421 au bourg de Puymoreau, elle fait part de son souhait de racheter à la commune un bout de terrain de 29m² au 8 rue du canton Puymoreau 17400 ESSOUVERT et jouxtant la parcelle 470. Sur cette parcelle se situe un puits communal, aujourd'hui non utilisé par les riverains. Le conseil municipal réuni ce jour est d'accord pour vendre cette petite parcelle à condition que les futurs acquéreurs s'engagent à prendre en charge tous les frais concernant cette affaire, soit les frais de division parcellaire, les frais de l'enquête publique et les frais notariés. Le prix de vente du terrain est fixé à 15€ le mètre carré.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Autorisation d'occupation du domaine public pour le projet API et modification du zonage PLU :

Mr le Maire fait part de la réception d'un courrier de la société API Supérettes demandant une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) pour la parcelle AC 5.

Cette requête fait suite à l'accord de principe donné pour l'installation d'une supérette sur la commune et nécessitera une modification du zonage PLU.

Ont voté pour : 15

Abstention : 0

Ont voté contre : 0

Questions diverses :

- Présentation de la liste des formations disponibles pour les adjoints sur le site de l'AMF.
- Mr Pierre GEOFFROY signale que le règlement intérieur de la salle de l'Alliance a été modifié et en présente l'avenant (interdiction des animaux dans la salle, délai de pré-réservation,...)
- Mme Christiane Valayer fait le point sur les locations et les réservations de la Salle de l'Alliance.
- Les prochaines réunions de commissions sont fixées :

Commission Finances : le 23/02/23 à 19h

Commission Bâtiment : le 07/03/2023 à 19h

Commission Animation : le 09/03/2023 à 19h

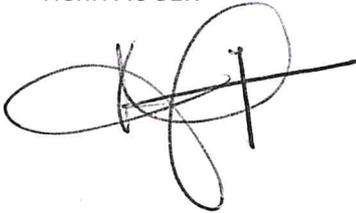
Commission Voirie : le 14/03/2023 à 19h

Commission Environnement : le 18/03/23 à 9h30

- Lecture du bilan d'intervention de la Gendarmerie sur notre commune
- Lecture d'un courrier de l'Académie sur les effectifs scolaires à venir
- L'information est donnée sur une éventuelle ouverture de classe sur Saint Jean d'Angély pour les enfants de moins de 3 ans. Les Vals de Saintonge, suite à la proposition de l'Académie, ont fait passer un questionnaire dans les communes alentours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance

